

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2020

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine, BESSET-CHAVE Anne, PILLON Géraldine ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, MARLHES Cyril, PIOT Bernard ;

Excusés :

Madame CHAPUILLIOT Delphine ;

Messieurs LAFERTIN Noël et MAGNARD Fabrice ;

1. Compte-rendu du 24 novembre 2020

Le compte-rendu du 24 novembre est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport de l'année sur la qualité de service des déchets pour l'année 2019

Pour rappel, ce rapport traite de la collecte des ordures ménagères, des colonnes de tri situées dans les bourgs et de la déchèterie.

Depuis la mise en place de la redevance initiative on note :

- Une baisse régulière de la quantité d'ordures ménagères récoltées (2064 tonnes en 2019 soit 123 kg/habitant).
- Une augmentation régulière des déchets collectés issus des colonnes de tri (+3,2%, soit 1 500 tonnes en 2019, verre, papiers cartonnés, emballages). Cependant, on note sur les colonnes de tri une augmentation significative des refus de tri (14%)
- Une augmentation significative (+4%) des déchets collectés à la déchèterie (5942 tonnes en 2019).
- Une augmentation de la fréquentation de la déchèterie (+1,8%) (58 000 entrées).

Eléments financiers 2019 :

Pour la deuxième année consécutive, les dépenses de fonctionnement et d'investissement (2 077 K€) sont supérieures aux recettes de fonctionnement et d'investissement (2 030 K€).

Ce déséquilibre entre recettes et dépenses provient essentiellement de la moindre revalorisation des déchets issus des colonnes de tri (verre, papier, emballage) et déchèterie ainsi que la réduction des soutiens financiers des éco-organismes mais aussi à une augmentation des charges suite à une augmentation des volumes traités.

Projets :

- Réaménagement de la déchèterie avec création d'une plateforme pour les déchets verts.
- Contrôle d'accès à la déchèterie renforcé
- Lutte contre les dépôts sauvage
- Réflexion sur la fréquence de collecte des ordures ménagères
- Problématique des refus de tri
- Réflexion sur le niveau de service des résidences secondaires

Evolution de la collecte (contraintes réglementaires) :

- Extension des consignes de tri sur les emballages en plastique
- Mise en place du tri à la source des bio-déchets.

3. Réhabilitation de la station d'épuration

Monsieur le Maire expose la situation.

Créée en 1980, la STEP du Bourg est vétuste. Elle reçoit une charge supérieure à sa capacité nominale et ne réponds plus aux exigences environnementales.

La décision a été prise lors d'un précédent conseil municipal de réhabiliter cette station d'épuration ainsi que d'améliorer les réseaux d'assainissement existants. Un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour ce projet a été lancé auprès de plusieurs bureaux d'étude.

Quatre bureaux ont répondu. Après analyse des offres, le cabinet VDI a été retenu pour un montant de 25 000 €.

D'ores et déjà une demande de subvention a été lancée auprès du département dans le programme « eaux et milieux aquatiques » pour la réhabilitation de la station, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sera aussi sollicitée.

4. Revalorisation de la taxe de redevance pour l'assainissement collectif

Après avoir exposé le projet de réhabilitation de la station d'épuration du Bourg et l'amélioration des réseaux existants, M. le Maire propose au conseil municipal de revaloriser la taxe de redevance pour l'assainissement collectif.

Cette revalorisation est indispensable pour le financement du projet et pour l'obtention de la subvention de l'agence de l'eau.

M. le Maire propose :

- Le montant de la part fixe de la redevance à 50 €
- Le montant de la part variable à 1.20 € par m³ d'eau consommé

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité approuve cette revalorisation.

5. Signalisation route de Maclas

Pour rappel, les panneaux et le matériel nécessaire à l'installation de la signalisation de la route de Maclas sont disponibles. Il convient donc que la commission signalisation se réunisse pour déterminer les emplacements où seront installés ces éléments de signalisation.

6. Enveloppe de solidarité : réfection du mur de soutènement du chemin du repos

Le mur de soutènement du chemin du repos s'est écroulé sur une longueur d'environ 20 m.

Ce chemin est la liaison entre le centre du Bourg et le lotissement du Coteau et servira de desserte pour l'aménagement des zones à urbaniser "les terrasses du jeu de boules".

D'autre part sur ce chemin passe une canalisation d'eau potable mise à découvert par l'effondrement et qu'il convient de protéger du gel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réhabiliter ce mur.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à demander une subvention au département au titre de l'enveloppe de solidarité pour les travaux.

Montant des travaux 45 930 € HT.

7. Avenant à la convention de DSP pour la gestion des centres de loisirs « Au pays des enfants ».

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention d'une durée de 8 mois suite à la crise sanitaire Covid-19 et à l'impossibilité de travailler sur un projet de convention.

8. Décision modificative – Budget communal chapitre 21

Des erreurs d'imputation en comptabilité ont été faites.

Une erreur de compte d'imputation dans la saisie de l'achat de fournitures d'entretien et erreur d'imputation dans la saisie de l'achat du véhicule communal.

Il convient donc de voter ces décisions modificatives pour effectuer les changements d'imputation.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

9. Décision modificative – Budget communal chapitre 041

Des erreurs d'imputation en comptabilité ont été faites.

Une erreur de compte d'imputation dans la saisie de la cession à l'euro symbolique de la parcelle de M. GOUTTEBROZE.

Il convient donc de voter ces décisions modificatives pour effectuer les changements d'imputation.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Questions Diverses

- **Curage des fossés** : Le curage des fossés a été fait pour un montant de 1905.6 € HT.
- **Panneaux photovoltaïques** : Les panneaux sont raccordés.
- **Alarme salle du presbytère** : Il convient de changer cette alarme. Un devis a été fait pour un montant de 470 € HT.
- **Remplacement de zinguerie** : Suite à des travaux, un engin de chantier avait abimé la zinguerie d'un administré. Il avait été convenu de lui remplacer sur présentation de devis (montant du devis 250 € HT).
- **Subvention Restaurants du cœur** : Le CCAS propose de faire une subvention de 200 € pour les restaurants du cœur. En effet, la crise sanitaire a grandement amputé leurs ressources cette année notamment pour les collectes de nourritures. Le Conseil Municipal approuve cette décision.
- **Exposition photo** : Les photos seront exposées sur les grilles de la mairie pendant les fêtes.
- **Maintenance de l'école** : Des opérations de petites maintenances sont faites à l'école pendant les fêtes.

La séance est levée à 22h05
Prochaine séance le 26 janvier 2021

Secrétaire de séance
Bernard BRIAS